

Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 13 janvier 2016

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE.

Excusés : Evelyne CONQUET, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, Christophe DARIO,

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal autorise la modification de l'ordre du jour et d'insérer en premier point le

Délibération fonds de concours

Suite à la demande du Conseil Municipal, la Communauté de Communes a décidé lors de sa dernière réunion l'attribution d'un fonds de concours en vue de l'équipement de la cuisine de la salle des fêtes. Une somme de 4 600 € a été votée, représentant 50% de la somme globale des devis présentés. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte ce fonds de concours.

Décision par délégation.

Le Conseil municipal décide de restituer à Monsieur Mickaël MERCADIER le chèque de caution d'un montant de 343,80 €, suite à déménagement.

Demande de participation voyage scolaire.

Le Collège Sainte-Thérèse prévoit un séjour au Lioran d'une semaine et demande une participation de la commune pour les élèves fréquentant l'établissement. A ce jour 4 enfants y sont scolarisés. Le Conseil Municipal décide d'accorder une aide de 92 € par enfant, soit la somme de 368 €. Cette décision sera enregistrée au budget 2016.

Encaissement chèque Groupama.

Groupama a transmis à la mairie un chèque de 4 467,97 € au titre des dommages causés par la tempête du 31 août dernier à l'église de la commune d'une part et à un appartement d'autre part.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer ce chèque au Trésor Public.

Questions diverses.

- Travaux suite à tempête : Groupama a versé la somme de 4 467,97 €, au titre de provisions. Le solde, soit 1 211,30 € sera versé par l'assureur une

fois les travaux terminés (église et appartement), sur présentation de facture. Une franchise de 841,75 € restera à la charge de la commune.

- Appartement vacant : A l'ancienne école, l'appartement vacant devrait être loué de nouveau au 15 février 2016. Des travaux de rénovation (peinture) doivent être réalisés d'ici là, ainsi que le soubassement de l'escalier pour un montant global de 246 € TTC.
- FDEL. La Fédération Départementale d'Energies du Lot a transmis un courrier afin de demander à la commune la possibilité de déposer une ligne électrique située entre le « Mas de Vinel » et « Les Pouzeraques ». Après avoir demandé des informations complémentaires, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande. Il souhaite qu'elle soit sécurisée en vue d'éventuels projets de construction.
- Accessibilité pour Personnes Handicapées. La mairie est convoquée à la DDT, à la sous commission départementale pour l'Accessibilité au personnes handicapées dans les lieux accueillant du public le mardi 19 janvier. Michel MAROT représentera Madame le Maire.
- SYDED Suite à la demande de modification des heures d'ouverture de la déchetterie de Lalbenque par le Maire de Lalbenque, le SYDED a décidé de modifier les jours d'ouverture. Le jeudi sera fermé toute la journée. A contrario, la déchetterie sera ouverte le lundi Après-midi. Cela sera effectif à compter du 1^{er} février 2016.
Pour rappel : Lundi : ouvert de 14H à 18
Mardi : ouvert de 9H à 12H
mercredi : ouvert de 14H à 18H
jeudi : FERME toute la journée
vendredi : ouvert de 14H à 18H
samedi : ouvert de 9H à 12H
- Déploiement de la 3G. L'entreprise SFR est en train d'effectuer des travaux afin que ses clients puissent bénéficier de la 3G.

A 23h, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.